

« Les sinistrés décideront ce qui est le meilleur pour eux »

Me Daniel Larochelle défend le principe d'un recours collectif

CHARLES BEAUDOIN
cbeaudoin@arlbune.qc.ca

L A C - M É G A N T I C — Probablement toujours indécis quant à la meilleure façon d'obtenir une indemnisation après la tragédie ferroviaire du 6 juillet dernier, une soixantaine de personnes on assisté à la séance d'informations donnée hier par Daniel Larochelle, un avocat de Lac-Mégantic, à propos du recours collectif qu'il a présenté le 15 juillet.

« Plusieurs gens ignorent ce qu'est un recours collectif et j'ai reçu beaucoup d'appels, de courriels, ou de messages Facebook de gens qui désiraient s'inscrire au recours », a-t-il mentionné.

À la différence de Me Gloriane Blais et de Hans Mercier, qui ont déjà proposé d'initier des poursuites individuelles aux États-Unis, Me Daniel Larochelle s'est associé à Jeff Bernstein et Joel Rochon, respectivement de Montréal et Toronto, pour mettre sur pied un recours collectif afin de dédommager les sinistrés de Lac-Mégantic, la meilleure façon de faire selon lui, même s'il se défend de vouloir porter un jugement sur la démarche de ses collègues.

« Je ne suis pas ici pour vendre un produit, explique Me Larochelle. Je suis ici pour donner une réunion d'information aux gens et ils décideront par la suite ce qui est le meilleur pour eux. Je ne suis pas ici pour dire qu'un est meilleur que l'autre.

Je suis là pour dire: voici nous ce qu'on va faire, voici ce qu'on croit faire. Je crois que le recours collectif est la meilleure façon et la plus simple d'aller regrouper toutes les personnes de Lac-Mégantic. »

« Je ne crois pas que c'est de faire 6000 procédures individuelles qui vont régler les choses.

Je pense qu'on exagère grandement la capacité des tribunaux américains. Je crois beaucoup à la justice au Canada et il est faux de croire que c'est plus avantageux aux États-Unis, a-t-il renchérit.

Parmi la liste des entités que lui et ses associés entendent poursuivre, on retrouve notamment CP Rail, qui était responsable de transporter le pétrole jusqu'à St-John, au Nouveau-Brunswick, et qui aurait confié le mandat à la Montreal, Maine & Atlantic (MMA) dans le but de l'acheminer plus rapidement puisque cette dernière peut passer directement par le Maine.

Le gouvernement impliqué

S'ils s'ajoutent au groupe défendu par Me Larochelle, les gens seront aux côtés d'un créancier de taille, puisque que le gouvernement du Québec s'est associé à l'avocat de Lac-Mégantic pour obtenir un dédommagement. Qu'à cela ne tienne, l'avocat du ministère de la Justice, Frédéric Mahieux, a mentionné que le gouvernement provincial chercherait à mettre la main sur les assurances



IMACOM, RENÉ MARQUIS

Devant une soixantaine de personnes, Me Daniel Larochelle a soutenu hier que le principe du recours collectif offrait aux sinistrés la meilleure façon – et la plus simple – d'obtenir un dédommagement à la suite de la catastrophe du 6 juillet dernier.

de la MMA avant tout pour les redonner entièrement aux Méganticois.

« Au gouvernement, on s'engage aujourd'hui à ne pas toucher un sou des 25 millions d'assurances. Ça ne veut pas

dire qu'on renonce à nos droits sur ce montant, mais on va tout mettre en œuvre pour que cet argent aille dans les poches des gens de Lac-Mégantic », a affirmé l'avocat.

« On n'a pas le contrôle sur le

25 millions et on ne peut pas garantir qui va l'avoir, mais je peux garantir que le gouvernement va tout faire pour que les gens de Lac-Mégantic puissent en bénéficier », conclut Me Mahieux.

Bellemare presse les victimes d'agir

LAC-MÉGANTIC — Ce n'est pas parce que la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic n'est toujours pas reconnue comme étant un acte criminel que les victimes doivent attendre avant d'exiger un dédommagement. C'est du moins le message qu'avait à leur faire Me Marc Bellemare lors de son passage à la polyvalente Montignac, hier soir.

Intitulée « Victimes, informez-vous! », sa conférence se voulait une séance d'information pour expliquer aux Méganticois les recours possibles qui s'offrent à eux auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) pour être dédommages rapidement, et à peu de frais.

« Je pense qu'un recours contre l'IVAC, dans les circonstances, est beaucoup mieux appuyé légalement et médicalement que les recours contre CP Railworld ou autres, explique-t-il. C'est un recours administratif pour lequel on n'a

pas besoin d'avocats. C'est le meilleur rapport qualité-prix. » Et quoi qu'en dise le nom de l'organisme, il n'est pas nécessaire d'attendre que le déraillement du train de la Montreal, Maine & Atlantic soit qualifié d'acte criminel avant de pouvoir réclamer.

« La Couronne, au Québec, doit établir hors de tout doute le crime, alors qu'à l'IVAC il faut l'établir de façon probable. C'est pourquoi je dis aux victimes: ne perdez pas votre temps à attendre la police et la Couronne. Faites votre réclamation. »

L'ancien ministre de la Justice n'hésite pas à qualifier la tragédie de Lac-Mégantic d'acte criminel et il s'explique mal pourquoi il faut toujours attendre avant que ce ne soit officialisé.

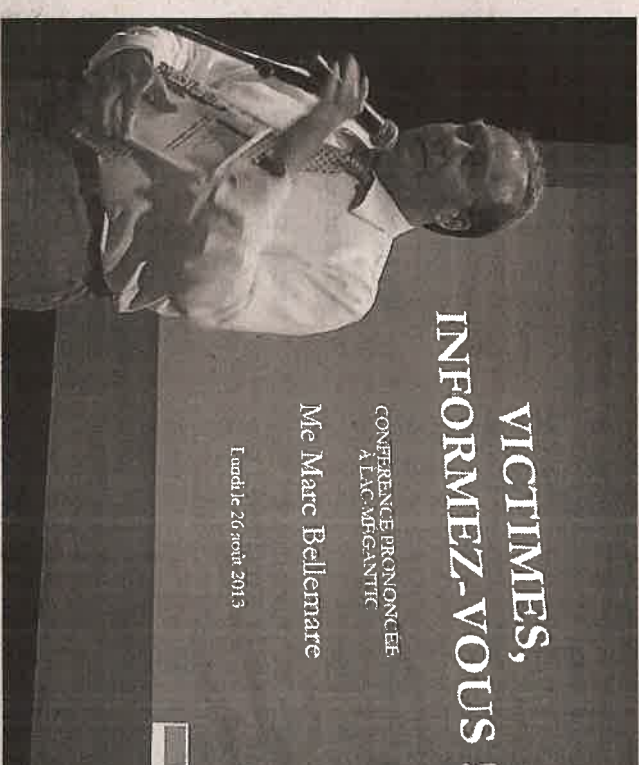
« Je dois avouer bien honnêtement que je suis surpris des délais que ça prend pour le directeur des poursuites criminelles et pénales qui n'a

toujours pas porté d'accusations criminelles. Il y a certainement quatre dispositions du Code criminel qui sont visées par l'événement: la négligence criminelle causant des blessures, la négligence criminelle causant la mort, la manipulation négligente de substances explosives et l'article 436 portant sur les crimes d'incendie. »

Pour ces raisons, il est convaincu que les réclamations à l'IVAC représentent pour le moment la meilleure solution et qu'il y a très peu de chances qu'elles soient contestées.

« Depuis quand on permet qu'un train se promène en pleine nuit, pas de freins, avec des substances explosives? C'est quoi ce pays-là qui se met à douter que ce soit un acte criminel? Dans n'importe quel pays, Burkhardt aurait été arrêté, accusé et jamais il ne serait ressorti », clame Marc Bellemare.

CHARLES BEAUDOIN



VICTIMES,
INFORMEZ-VOUS !

CONFÉRENCE PRONONCÉE
À LAC-MÉGANTIC

Me Marc Bellemare

L'après-midi 26 août 2013

LA TRIBUNE, CHARLES BEAUDOIN

L'ancien ministre de la Justice, Marc Bellemare, a présenté une conférence à la polyvalente Montignac hier soir afin d'inciter les Méganticois à se prévaloir des recours qui s'offrent à eux auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.